

## ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de LUZANCY	Délimitation du tronçon						
	Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)
Départementale 402	63	+ 890	65	+ 620	4	30	
Départementale 402	65	+ 620	66	+ 450	5	10	
SNCF Noisy Le Sec à Strasbourg					1	300	

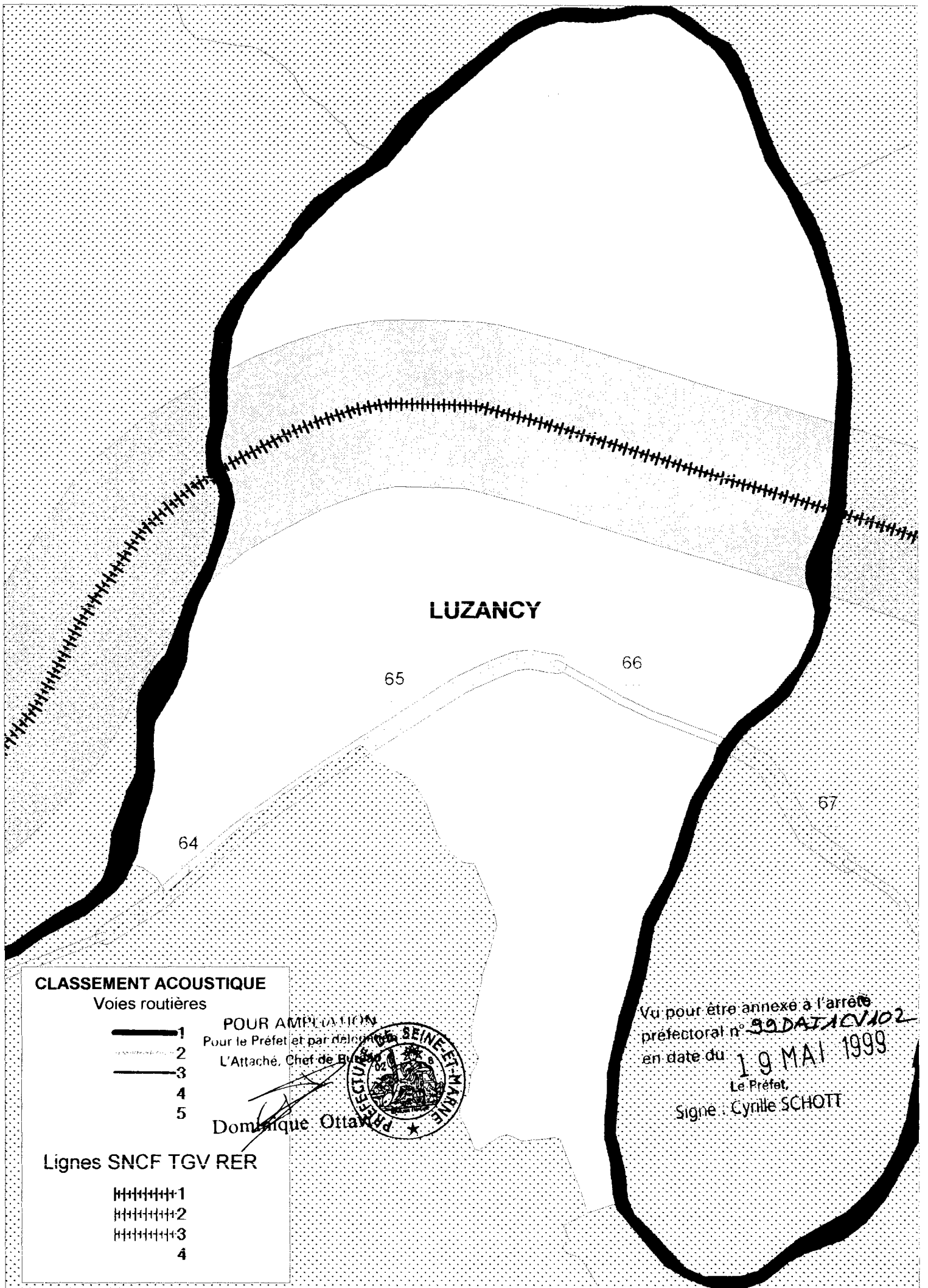
POUR AMPLIATION  
 du Préfet et par délégation  
 Attaché, Chef de Bureau



*Dominique Ottav*

Vu pour être annexé à l'arrêté  
 préfectoral n° 99 DA 1 ACV 102  
 en date du 18 MARS 1999  
 Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT



LUZANCY

65

66

67

64

**CLASSEMENT ACOUSTIQUE**

Voies routières

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

POUR AMPLIFICATION  
 Pour le Préfet et par délégation  
 L'Attaché, Chef de Bureau

*Dominique Ottaviani*



**Lignes SNCF TGV RER**

- 1
- 2
- 3
- 4

Vu pour être annexé à l'arrêté  
 préfectoral n° 99 DATACV102  
 en date du 19 MAI 1999  
 Le Préfet,  
 Signé : Cyrille SCHOTT